



Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 Présents	Reynier-Duval Christophe Aubertin Christelle Espinosa Romain Bugnet Michèle Rieu Christine Espinosa Jean-Antoine	Gourdon Sylvie Dufay Julien Martin Mariel Ricou Florian Rehor Béatrice Tricot Mélanie	Blairon Jean-Pierre Lopez Danielle Benat Jean Legerot Michel
4 Procurations	Bécart Viviane Aubertin Maeva Blairon Jean-Pierre D'Alauzier Anne-Laure	<i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i>	Martin Mariel Aubertin Christelle Légerot Michel Espinosa Romain
3 Absents	Giner Richard	Brémond Jennifer	Barnini Laure
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		

Délibération :	28.03.21
Objet :	Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Education nationale pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (E.N.T)
Rapporteur :	Julien DUFAY
N° @cte :	8.1

La maîtrise des compétences numériques est un enjeu majeur pour l'avenir des élèves : elle est une des conditions de leur insertion citoyenne, sociale et professionnelle. Elle est désormais incluse dans l'ensemble des programmes.

Dans ce contexte et afin de favoriser le développement de ces compétences et la diversification des usages pédagogiques du numérique, la commune a décidé de mettre en place un espace numérique de travail (E.N.T) au sein du groupe scolaire Jean Moulin, depuis 2022.

Cet E.N.T permet de disposer d'un accès à un environnement de travail sécurisé pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : directeurs, enseignants, élèves, parents.

La première convention étant échu il est proposé son renouvellement. Ce dernier sera effectif à compter du rendu exécutoire de la présente délibération pour une durée de deux ans, prenant fin le 1^{er} septembre 2025 obligatoirement.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le renouvellement du partenariat avec l'Education nationale pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (E.N.T).
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à celle-ci.



Délibération adoptée à l'unanimité
Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 29 mars 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

PUBLIÉ LE

02 AVR. 2024